

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien**



Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 04/09/2023
Date d'affichage : 04/09/2023

Objet de la délibération :
2023-09-01

Travaux lagunage et mise en place marché public

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaut, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

Mr le Maire expose au conseil municipal le besoin de travaux au niveau du lagunage. En 2021, la bêche à commencer à se détériorer du fait de sa composition mais également de tirs de braconniers.

La bêche remonte à la surface créant des « bulles » et engendre une perte de surface de traitement et de rendement épuratoire.

De nouvelles « bulles » sont apparues en 2022.

Deux devis ont été proposés par l'entreprise Protechsol, 16 rue du clos 51150 AMBONNAY)

Le premier concerne le remplacement de l'intégralité des bèches des trois lagunes pour un montant de 260821.20€ TTC

Le second concerne le remplacement de la première lagune et la réparation des autres bèches des lagunes pour un montant de 133490.40€ TTC.

Par soucis économique et au vu de la présence croissante des bulles, la seconde solution serait la plus envisageable.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à engager la procédure de mise en place du marché, entreprendre les travaux de réparation et de solliciter les subventions possibles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en place du marché.
- D'engager les démarches pour entreprendre les travaux de changement de bêche de la lagune n°1 et la réparation des abords des deux lagunes en aval.
- De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier : D.E.T.R., AESN et tout autre financement possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

